

Gaëlle Bacilière
22 rue des hautes plaines
56000 VANNES
Numéro du contrat à résilier : Contrat N° GF
2255313

Eurodatacar
Bâtiment M de
l'Arteparc
CS 32310
59811 Lesquin Cedex

A VANNES, Le 19/02/2026

Objet : Résiliation Assurance Auto/Moto

Madame, Monsieur,

Je vous informe aujourd'hui par cette lettre envoyée en recommandé, que je souhaite mettre fin à mon assurance auto n° GF 2255313 souscrit auprès de votre établissement pour mon véhicule Renault twingo .

Comme le prévoit l'article L113-15-2 du Code des assurances, créé par la loi n°2014-344 du 17 mars 2014, dite "loi Hamon", "pour les contrats d'assurance couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles et relevant des branches définies par décret en Conseil d'État, l'assuré peut, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier sans frais ni pénalités les contrats et adhésions tacitement reconductibles". J'invoque donc mon droit à résilier mon contrat, sans que je sois soumise à de quelconques pénalités.

Vous trouverez en pièce jointe la preuve de ma souscription à un autre contrat d'assurance Auto-moto, indiquant la date d'échéance de ce dernier. Je souhaite donc que mon contrat souscrit chez vous soit résilié au plus tard sous un délai d'un mois.

Je vous remercie de prendre en compte ma demande de résiliation dans un délai d'un mois dès réception de cette lettre recommandée, et de m'envoyer en retour un courrier me confirmant la date de fin de mon contrat.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.





SERVICE CLIENT CONTRAT
CS 50000
79079 NIORT CEDEX 09

www.macif.fr

Nous contacter :

Tél : 09 69 39 49 49
Email : relationgestion@macif.fr

Nos références :

Sociétaire n° 19120297

Mme GAELLE BACILIERE
APP 32
22 RUE DES HAUTES PLAINES
56000 VANNES

ATTESTATION D'ASSURANCE

La MACIF, représentée par Jean-Philippe DOGNETON, Directeur Général, certifie que Mme GAELLE BACILIERE a souscrit un contrat d'assurance Macif Auto n° 19120297A500 à effet du 17 février 2025 pour le véhicule RENAULT TWINGO immatriculé FC-430-PW.

Les garanties accordées sont les suivantes :

- Responsabilité civile
- Dommages par accident et actes de vandalisme
- Incendie, explosion, attentats et actes de terrorisme
- Vol
- Bris de glace
- Événements climatiques, tempête, grêle
- Catastrophes naturelles
- Catastrophes technologiques
- Frais de remorquage et frais annexes
- Insolvabilité du tiers responsable
- Contenu privé
- Assistance générale
- Assistance panne 0 km
- Défense et Recours

Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction au 1er avril, date de l'échéance annuelle.

La présente attestation est délivrée sous réserve d'une suspension des garanties ou d'une résiliation anticipée du contrat et ne peut engager la MACIF que dans les conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Niort, le 19 février 2026

Directeur Général
Jean-Philippe DOGNETON